

## **Le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) :**

### **Un outil majeur de coordination entre l'équipe éducative et la famille**

**Document de travail préparé par Ghislain Magerotte<sup>1</sup> et Dominique Damas<sup>2</sup>**

*« Ce que tu fais pour moi, Si tu le fais sans moi,  
Tu le fais contre moi » (Proverbe marocain –  
AFSR, 2004)*

Le P.I.A. est un outil qui vise plusieurs objectifs : favoriser l'individualisation de l'intervention éducative au sein de l'école, renforcer la collaboration entre les professionnels et enfin développer la collaboration de l'équipe éducative de l'école avec l'élève/étudiant et ses parents. Ce texte se concentrera sur cette dernière fonction du P.I.A. Après avoir rappelé la définition du P.I.A. telle qu'elle figure dans le décret, nous envisagerons successivement la méthodologie de mise au point et de suivi de cet outil : qui fait partie de l'équipe P.I.A., comment mettre au point le P.I.A. et enfin comment assurer le suivi du P.I.A. Enfin, nous tracerons quelques perspectives ou défis – vous avez le choix du terme !

#### **1. Qu'est-ce que le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) ?**

Selon la définition qui est proposée dans le décret organisant l'enseignement spécialisé de 2004, le P.I.A. est un « outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation » (art. 4, 19°). Cet article a été complété par l'article 32, § 9, en date du 13.1.2011, et qui stipule que « l'élève et ses parents, à défaut leur délégué, sont invités à son élaboration ».

**Le PIA est donc le fil rouge de la scolarité de l'élève, avec la collaboration des professionnels et des parents !**

#### **2. Qui fait partie de l'équipe P.I.A. ?**

D'abord, évidemment le premier intéressé, **l'élève** concerné. Il faut sans doute se rappeler ce proverbe marocain : « *Ce que tu fais pour moi, Si tu le fais sans moi, Tu le fais contre moi* » (Proverbe marocain - AFSR (2004). *Le syndrome de Rett, une maladie*

---

<sup>1</sup> Professeur émérite à la Faculté de Psychologie et des sciences de l'Éducation de l'Université de Mons

<sup>2</sup> Maman d'élèves ayant un handicap mental

*génétique*). En effet, si le projet individuel permet à l'élève de « construire son histoire », il a comme objectif prioritaire de le rendre acteur de ses apprentissages !

Ensuite, les **parents** sont des partenaires incontournables pour les élèves, et particulièrement pour les élèves jeunes et ceux qui ont des troubles importants. En effet, outre leur responsabilité éducative, ils ont un rôle important après l'école et durant les vacances, notamment pour la généralisation des progrès réalisés. Les parents peuvent éventuellement demandés à être accompagnés par l'un ou l'autre membre de leur réseau naturel, par exemple un parent d'une association de parents.

Ainsi qu'indiqué dans le décret, la mise au point du P.I.A. concerne au premier chef **l'équipe éducative** de l'école, c'est-à-dire la direction, les enseignants, les éducateurs et les autres professionnels de l'école (kinésithérapeute, logopède, psychomotricien, puéricultrice, infirmière, médecin, psychologue, assistant social) ainsi que **l'organisme chargé de la guidance des élèves**.

Il est évidemment possible que **d'autres intervenants professionnels** n'appartenant pas à l'équipe éducative de l'école soient concernés, notamment ceux relevant du secteur du handicap ou de la santé. Mais devant la difficulté de mettre en place les modalités concrètes de collaboration, une solution serait d'identifier les **intervenants « significatifs »**, c'est-à-dire ceux qui sont engagés dans un travail d'une certaine durée, devant aussi pallier à une difficulté importante et appréciés par l'élève et sa famille.

Enfin, n'oublions pas ce personnage essentiel qu'est le **coordonnateur**. Etant donné la multiplicité des intervenants et la nécessité de coordonner toutes leurs interventions, durant cinq jours/semaine et durant toute l'année d'école, il est essentiel de coordonner. Qui peut être coordonnateur ? Le titulaire de la classe, le directeur de classe, ou éventuellement un autre professionnel. Dans tous les cas, il s'agit d'une décision de l'équipe !

### **3. Comment mettre au point le PIA ?**

#### *3.1. D'abord préparer la mise au point du P.I.A.*

Etant donné le rôle du Conseil de classe dans la mise au point du P.I.A., il est important que celui-ci fasse l'objet d'une préparation très minutieuse. C'est le rôle essentiel du **coordonnateur**. D'abord, il **rassemble** auprès de ses collègues de l'équipe éducative de l'école, du centre chargé de la guidance, ainsi que des professionnels extérieurs éventuels, toutes les informations disponibles ainsi que les manques, suggérant éventuellement des évaluations ou observations complémentaires à faire préalablement à la réunion du Conseil de classe, et ce afin d'identifier les forces et les besoins de l'élève.

Les intervenants de l'école pourront aussi se baser sur une liste de compétences disponible au sein de l'école et tenir compte des évaluations réalisées durant l'année précédente.

Rappelons aussi l'importance du **centre chargé de la guidance**, qui fournit des informations sur le développement de l'élève sur tous les plans (intellectuel, affectif, moteur,

etc. mais aussi médical et social) ; il peut aussi partager les expériences qu'il a avec d'autres écoles et services ; enfin, il peut proposer et/ou réaliser des évaluations complémentaires toujours avec l'accord de l'élève et de son parent/représentant.

De plus, vu que le P.I.A. doit assurer une scolarisation de qualité adaptée aux besoins de chaque élève, et en particulier développer la collaboration entre l'école et la famille, le coordonnateur sera particulièrement attentif aux actions à entreprendre par les **parents** dans la perspective d'une généralisation des acquis, en veillant à utiliser un vocabulaire adapté et dans une préoccupation d'arriver à un vrai consensus. Aussi, il importe de **préparer l'élève et les parents**, par exemple en proposant préalablement à ces derniers un petit questionnaire comprenant quelques questions, par exemple : Quels sont les comportements et compétences que vous voudriez qu'il acquière au cours de cette année (par ordre de priorité) ? Quelles sont les choses/activités que l'élève aime (comme regarder un livre, quels jeux, quelles activités, etc) ? Quels sont les comportements de l'élève dont vous êtes satisfaits ? Quels sont les comportements qui vous dérangent le plus et que vous voudriez voir diminuer en priorité ? Cette information sera recherchée en tenant compte des caractéristiques de la famille et de l'enfant, par exemple en étant particulièrement attentif au vocabulaire utilisé. Ainsi, le coordonnateur pourra utiliser des images avec les enfants et personnes ayant des difficultés importantes de communication.

Ensuite, sa démarche sera essentiellement positive. Sur base des informations rapportées par les différents partenaires, il identifiera avec eux les **forces** de l'élève : ce que l'élève fait et qui est valorisé, ses compétences, ses talents, ses qualités, ses intérêts, etc. (se laver seul, pratiquer un sport, se déplacer en ville sans accompagnement, etc., par exemple) en n'oubliant pas les forces de la famille (maman très disponible, etc.). Il identifiera ensuite ses **besoins**, soit l'écart entre la situation présente et la situation souhaitée ; ainsi, si l'élève est isolé, il a besoin d'apprendre à communiquer. Lorsqu'il sera confronté à des troubles du comportement, il veillera à les transformer en compétences positives : par exemple, si l'élève s'ennuie souvent, baille et commence à parler à haute voix, il a besoin d'avoir des occupations intéressantes.

Rappelons qu'il faut distinguer le « besoin » du « moyen » à mettre en place. Si le besoin est d'apprendre à communiquer, s'adresser à un(e) logopède est le moyen !

Ensuite, ses besoins seront traduits en termes d'objectifs positifs, visant l'acquisition de compétences.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue l'ensemble de l'élève. Une formule consiste à établir un **portrait de l'élève** – du moins lorsque l'élève est nouveau dans l'école - qui soit réaliste mais positif, actuel et aussi complet que possible, comprenant par exemple une description générale de l'élève, de son histoire familiale et individuelle, son parcours institutionnel éventuel, ses activités scolaires, ses relations et activités sociales, ses relations familiales, des projets de l'élève et pour l'élève, ainsi que la liste de ses forces et de ses besoins. Ce portrait devra évidemment avoir l'accord de l'élève et de son parent/représentant.

Sur base du travail réalisé par le coordonnateur, deux formules sont à envisager. Soit, les données rassemblées par le coordonnateur sont complètes et bien organisées, suite au bon déroulement de ses contacts avec l'élève et ses parents, ainsi qu'avec les membres de l'équipe éducative, le centre chargé de la guidance, les professionnels extérieurs (en particulier si l'équipe connaît l'élève de longue date et a des contacts fructueux avec les parents) ; dans ce cas, le coordonnateur passe le relais au Conseil de classe. Soit, il apparaît nécessaire qu'une réunion avec les principaux acteurs soit mise sur pied afin de formaliser davantage le PIA, avant de passer à la phase décisionnelle qu'assume le conseil de classe ; dans ce cas, le coordonnateur envisage la mise sur pied d'une réunion de préparation. Il sera particulièrement attentif à des questions pratiques comme proposer un jour et une heure qui conviennent aux partenaires (notamment les parents) et à susciter un climat positif entre tous.

### *3.2. Décider lors de la réunion du Conseil de classe*

La réunion du conseil de classe est un moment essentiel pour la mise au point du P.I.A. Son bon déroulement est assuré par un animateur. Ce rôle sera rempli par des personnes différentes en fonction de l'ampleur des équipes. Cela peut être le directeur ou une personne désignée et particulièrement compétente dans l'animation des réunions. Il accueille les participants, présente les partenaires, surtout s'ils sont extérieurs à l'école, leur fonction et les liens significatifs entretenus avec l'élève, rappelle au besoin le fonctionnement et le déroulement de la réunion, dans la perspective d'obtenir un consensus final avec ces documents.

L'étape suivante entre dans le vif du sujet. Le **coordonnateur lit le portrait de l'élève et la liste des forces et des besoins, demande s'il y a des apports nouveaux depuis la dernière rencontre.**

Ensuite, sur base du travail préparatoire présenté par le coordonnateur, le **conseil de classe** priorisera les besoins de l'élève, choisira un/des but(s) et un/des objectif(s) cohérents avec les besoins priorisés, identifiera les responsables et délais de mise en application pour chacun des buts/objectifs. En fonction des spécificités des élèves, il sera parfois indiqué de préciser des éléments de méthodologie et des critères d'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Finalement, le **coordonnateur fait la synthèse et demande le consensus** sur base des éléments suivants : je suis satisfait de la décision (Je suis satisfait du processus de prise de décision et je suis d'accord avec la décision de l'équipe) et je m'engage à faire ce qui a été décidé). Il reste à fixer la date de la réunion de révision du P.I.A. et à procéder à la rédaction du P.I.A.

Parmi les **critères de qualité du P.I.A.**, mentionnons-en quelques-uns. Il sera équilibré et comprendra des objectifs dans les différents domaines, tout en s'assurant qu'ils pourront être pris en charge effectivement par les différents partenaires ; au début, il vaut mieux ne retenir que quelques priorités. De plus, ces objectifs doivent aussi être adaptés à l'âge chronologique des élèves ; à titre d'exemple, il n'est pas très opportun d'apprendre des comportements de préhension fine avec du matériel convenant à de très jeunes enfants. Dans la mesure du possible, et particulièrement pour les élèves plus âgés, ces objectifs devraient

être intégrés dans des activités fonctionnelles, importantes et utiles pour tous ! En présence de comportements problèmes, on donnera la priorité à des comportements « positifs » : à un élève qui frappe son voisin de bureau, on lui apprendre à collaborer. Enfin, on accordera une grande importance aux activités de généralisation (ce que l'élève a appris à l'école, il doit le manifester aussi le soir chez lui ou avec des copains) et à l'apprentissage de compétences générales (comme apprendre à faire des achats dans les 4-5 magasins proches de son domicile, plutôt que lui apprendre à faire des achats dans un seul magasin, ou à téléphoner avec plusieurs types de téléphone, plutôt qu'avec le seul téléphone de l'école).

Le P.I.A. résume-t-il la totalité de la journée de l'élève ? Non, bien sûr. Il met l'accent sur les priorités essentielles pour cet élève. Il fera d'autres activités en classe et à l'école, qui ne visent pas explicitement l'apprentissage, encore qu'en voyant d'autres élèves, il pourra aussi apprendre. L'important sera au moins qu'il puisse participer à ces activités, sans en perturber le déroulement.

D'autre part, si le Conseil de classe doit décider concernant les projets de PIA de plusieurs élèves, ou de tous les élèves d'une classe, le travail préliminaire des coordonnateurs devra être de qualité, ne relevant que les points problématiques n'ayant pas encore trouvé de solution. Concrètement, dans ce cas, il prend connaissance des P.I.A. proposés par les coordonnateurs. Il accepte le P.I.A. présenté par le coordonnateur ou propose des changements. De plus, il coordonne les projets de P.I.A. des élèves de la classe et envisage les moyens de rencontrer les besoins insatisfaits.

Enfin, le coordonnateur proposera les modifications éventuelles à l'élève et aux parents, ainsi qu'aux professionnels concernés, s'ils ne participent pas à la réunion du Conseil de classe.

### **3. Comment assurer le suivi du PIA**

Après la réunion du conseil de classe, chaque partenaire met au point son Plan d'Intervention, tel que décidé par le Conseil de classe, le communique à l'élève en utilisant les moyens adaptés (par exemple, des images, ou des pictos, des écrits), le met en place en s'assurant de son efficacité probable (en fonction de la fréquence de son application) et communique avec le coordonnateur.

Quant au coordonnateur, il veille d'abord à ce que les intervenants qui n'ont pas pu participer au conseil de classe ou/et à la réunion de préparation du P.I.A. soient informés des décisions du Conseil de classe. Il s'informe auprès des différents partenaires, les encourage dans leur travail d'application du programme décidé et leur fait part de ses suggestions et de celles d'autres collègues. Il veille en particulier au respect des échéances et de la date de la révision du P.I.A.

### **En conclusion, quelques défis encore**

Si la collaboration des différentes spécialités au sein de l'équipe éducative (enseignement, disciplines paramédicales, psychologiques et sociales) a pu se renforcer au fil du temps, il en va un peu différemment avec la nécessaire collaboration avec les services

extérieurs que sont les Services d'aide précoce (S.A.P.) et les Services d'Aide à l'Intégration (S.A.I. de l'AWIPH) et les Services d'Accompagnement (S.A.C de PHARE), ainsi qu'avec les autres services médicaux (médecin privés, services subventionnés par l'INAMI, que sont les Centres de rééducation ambulatoire, les services pédopsychiatriques) ainsi que les équipes mobiles d'intervention.

Trois aspects en particulier mériteront notre attention. D'une part, au niveau des **pratiques** de l'école : l'intervention de ces services extérieurs aura-t-elle lieu durant la classe/journée à l'école, ou hors de la journée de classe et pendant les congés/fins de semaine ? D'autre part, il importera de tenir compte du mouvement de plus en plus important en faveur des bonnes pratiques et des pratiques basées sur des preuves. C'est le cas en particulier en autisme, avec la publication en 2012 des recommandations de bonnes pratiques par la Haute Autorité de Santé (HAS) et de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

Deuxième défi : le travail sera forcément **multidisciplinaire** associant aspects pédagogiques et éducatifs, psychologiques, médicaux, sociaux, etc. Aussi, se dessine une approche plus réaliste que l'on appelle volontiers **transdisciplinaire**. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de la capacité des membres d'une équipe multidisciplinaire de dépasser le cadre strict de leur discipline et de faire des observations et/ou des interventions qui ne rentrent pas directement dans la description de leur fonction, mais avec l'accord et la garantie de qualité apportée par l'équipe. L'approche transdisciplinaire considère donc qu'au sein d'une équipe, chaque professionnel peut aller « au-delà de sa discipline ». A titre d'exemples, la dispensation des médicaments doit-elle être du ressort exclusif de l'infirmière ? L'éducation sphinctérienne d'un enfant doit-elle être assurée par la puéricultrice ou par la personne ayant le plus de chances de réussir, en particulier en raison de ses bons contacts avec l'élève et sa famille ? L'important est évidemment que l'équipe se porte garante des choix des intervenants compétents !

Enfin troisième défi : la **transition** entre les niveaux d'enseignement (maternel, primaire et secondaire) et à l'approche de la fin de la scolarité. Si la situation dans le premier cas, est plus aisée vu que les établissements scolaires réunissent souvent plusieurs niveaux d'enseignement, la transition de la fin de la scolarité et vers la vie adulte se révèle plus compliquée. Aussi, l'on conseille souvent de préparer un P.I.A. de transition, dès l'âge de 16 ans, avec la collaboration de services pour adultes. C'est évidemment à ce moment que l'on évaluera dans quelle mesure l'école prépare à la vie de tous les jours des adultes, notamment sur les plans professionnels, du logement chez soi, des loisirs et de la vie affective et sexuelle de l'adulte.